

District Saône et Loire de Football

Siège social :

234 Avenue d'Alembert – Zone Coriolis

71210 TORCY

Tél. : 03.73.55.03.35



COMMISSION DES COMPETITIONS

PV N°5 du 03/09/2026

Présents : MM MATHEY, EUVRARD, JACQUET, DOUHAY, MOSCATO, Mme GONNET

Les PV de la commission des compétitions seront consultables sur le site du district et sur foot club.

RAPPEL REGLEMENTS ET INFORMATIONS

ARTICLE 1.1.3 – LES ENGAGEMENTS

Les championnats sont ouverts aux clubs en règle avec les obligations issues des règlements, fédéraux, régionaux et départementaux.

En dehors des matchs disputés en nocturne, les rencontres sont programmées à 15h00 le dimanche et le lever de rideau éventuel à 12h30, sauf pendant la période du 1er novembre à fin février où les rencontres débuteront à 14h30 et le lever de rideau éventuel à 12h00.

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Foot Clubs au moins cinq (5) jours avant le match.

Les clubs exprimant leur volonté de jouer **en nocturne** dans la mesure où ils disposent des installations classées répondant aux exigences de leur niveau de compétition devront obtenir **l'accord** du club adverse concernant cette modification. (Vote des clubs en AG de Crèches 15/12/2018)

Les clubs ayant des dossiers en **SUSPENS** devront régulariser leur situation financière avant le début des championnats soit le **31/08/2026**.

Au-delà de cette date, les matchs les concernant seront déprogrammés et sanctionnés par match perdu jusqu'au règlement des dossiers ou l'établissement d'une convention avec le district.

Obligation déclaration des éducateurs pour les équipes de D1.

Les clubs participant au championnat DEPARTEMENTAL 1 doivent avoir désigné leur éducateur en charge de l'équipe **avant le début de la compétition**, via FOOTCLUBS, et à **l'enregistrement de sa licence d'Educateur Fédéral (ou contrat)**.

Evolution des championnats 2026/2027

La commission rappelle le vote favorable des clubs à la modification de la pyramide pour la saison 2026/2027 et invite les clubs à prendre connaissance des règlements publiés avant le début des championnats.

De ce fait, la commission acceptera la constitution d'ententes entre clubs en catégorie seniors uniquement au dernier niveau D5 saison 2026/2027 sans possibilité d'accession au terme de la saison.

Ces clubs sont en attente de régularisation ou d'engagement de convention

La commission prend connaissance de la situation financière des clubs vis-à-vis du DISTRICT de SAONE ET LOIRE et invite les clubs à régulariser leur situation suite aux rappels adressés par le service comptabilité.

COURRIERS CLUBS

Courrier de TOURNUS du 02/09/2026

La commission prend note de la demande de jumelage et constate que sur 9 matchs à domicile de l'équipe B, 7 matchs sont parfaitement jumelés avec l'équipe A.

En ce qui concerne l'indisponibilité des installations sur le week-end du 3 et 4/10/2026, le club devra trouver soit un terrain de repli soit aller jouer chez l'adversaire.

Courrier de BOURBON du 31/08/2026

La commission constate que l'arbitre bénévole ayant dirigé la rencontre est titulaire d'une licence « dirigeant » lui permettant de diriger la rencontre.

Courrier de CHATENOY du 27/08/2026

La commission prend acte de l'annulation de l'engagement de l'équipe 3 en D1F à 11.

Courrier de ST VALLIER du 29/08/2026

Suite au non-engagement de CHAROLLES 2 la commission a revu les groupes de D4 géographiquement. Seul un changement de groupe est possible avec accord entre les deux clubs.

Courrier de RCBS du 28/08/2026

Refus d'engagement en D4 pour RCBS 3

Courrier de VARENNES LE GD du 02/09/2026

Engagement d'une équipe supplémentaire en D5 qui sera affectée au groupe C.

Courrier de SAILLENARD du 30/08/2026

Pour la régularité des compétitions la commission est décisionnaire de la constitution des groupes.

La commission confirme la constitution des groupes actuels.

Courrier de CHAMPFORGEUIL du 02/09/2026

La commission accepte le terrain de Mellecey Mercurey comme terrain de repli sous réserve de l'accord de Mellecey Mercurey (en attente de l'arrêté municipal de Champforgeuil.).

Le match retour se fera à Mellecey Mercurey.

Courrier de LA CLAYETTE du 31/08/2026

Une réponse a été apportée au club.

CHAMPIONNAT SENIORS

La commission confirme la reprise des championnats le week-end du 5 et 6 septembre 2026 pour la D1, D2, D3

La commission confirme la reprise des championnats le week-end du 12 et 13 septembre 2026 pour la D4, D5

Voir Parution des calendriers

COUPE

Match N°56290666 SAGY 2 – FRANGY 2 du 30/08/2026 Coupe Credit Agricole

Forfait non déclaré dans les délais de FRANGY 2, la commission dit SAGY 2 qualifié pour le prochain tour.

Amende : 90 € à Frangy 2

CHAMPIONNATS FEMININS

La commission confirme la reprise des championnats féminins le week-end du 12 et 13 septembre 2026

Retrouver la composition des groupes et du calendrier féminin en annexe.

Règlement phase 1 du championnat D2 Fà8 :

Les deux premiers de chaque groupe constitueront la poule de D2 A et les deux derniers constitueront la poule D3 A

TERRAINS DISTRICT SAONE ET LOIRE

La commission rappelle aux clubs la nécessité de trouver un terrain de repli en cas de travaux rendant l'utilisation impossible pour nos championnats.

En cas de non-terrain de repli, la rencontre ne sera pas inversée mais se déroulera sur le terrain du club adverse.

Il ne sera pas autorisé de disputer tous ses matchs aller à l'extérieur et tous ses matchs retour à domicile. (Équité sportive oblige)

La commission rappelle l'obligation aux clubs de DISTRICT de METTRE A DISPOSITION un banc de touche pour officiels.

Le Président

Joel EUVRARD

Le Secrétaire

Franck MOSCATO

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

